



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20230428-010\_2023-DE

République Française  
Département du Vaucluse  
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 2

Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

29 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

29 mars 2023

N°010\_2023

**Objet : Affectation  
du résultat 2022**

Le délai de recours  
contentieux devant le  
Tribunal Administratif de  
Nîmes contre la présente  
délibération est de deux  
mois.

### SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

L’an deux mille vingt-trois et le quatre avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

**Étaient Présents :** Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE, Alexandre HAYEK.

**Excusés et ayant donné pouvoir :** Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Thomas NERVI a donné pouvoir à Laure VINCENT.

**Absents :** Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

**Secrétaire de séance :** Béatrice GRELET.

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire propose l’affectation du résultat suivant :

#### **Pour Rappel :**

- Déficit reporté de la section Investissement de l’année 2021 :

**1 732.64 €**

- Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l’année 2021 :

**110 807.73 €**

#### **Soldes d’exécution 2022 :**

- Un solde d’exécution ( Déficit - 001) de la section d’investissement de :

**92 901.59 €**

- Un solde d’exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

**232 310.05 €**

#### **Restes à réaliser :**

Par ailleurs, la section d’investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : **346 378.76 €**

- En recettes pour un montant de : **490 010.00 €**

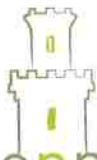
#### **Besoin net de la section d’investissement :**

- Le besoin net de la section d’investissement peut donc être estimé à : **0 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet d’une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

-Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

-Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 343 117.78 €



La Bastidonne

**COMMUNE DE LA BAS**

République Française  
Département du Vaucluse  
F- 84120 La Bastidonne

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20230428-010\_2023-DE

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les inscriptions précitées au budget 2023, soit :

Total à inscrire au compte 001 en dépense :	- 1 732.64 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	343 117.78 €
Restes à réaliser à inscrire en inv. Dépenses :	346 378.76 €
Restes à réaliser à inscrire en inv. Recettes :	490 010.00 €

Secrétaire de séance  
Béatrice GRELET

Fait à La Bastidonne,  
Le 28 avril 2023,  
PARTAGE Michel, Maire



Signé par : MICHEL PARTAGE  
Date : 28/04/2023  
Qualité : maire